

DOC. PARLEMENTAIRE No 18

A LA CHAMBRE DU CONSEIL

WHITEHALL, 11 novembre 1763.

Commission.
Rapport du
comité au su-
jet de l'addi-
tion à la clau-
se relative aux
concessions
de terres, dans
les commis-
sions pour les
gouverneurs
de la Nou-
velle-Ecosse
de Québec, de
la Floride
Orientale, de
la Floride
Occidentale et
de Grenade.

Rapport des très-hono. lords du comité du conseil des planta-
tions.

Considérant qu'il a plu à Votre Majesté par un décret du Con-
seil en date du 4 courant, de soumettre à ce comité une lettre du
procureur général au très-hono. comte d'Halifax, l'un des prin-
cipaux secrétaires d'Etat de Votre Majesté, demandant que l'ad-
dition ci-après soit faite à la clause des commissions (approuvées
par Votre Majesté, en conseil le 7 du mois dernier) pour les gou-
verneurs de Québec, de Grenade, de la Floride Orientale, de la
Floride Occidentale et de la Nouvelle-Ecosse, relative aux con-
cessions de terre, savoir:—

“Lesquelles instructions et tout article en faisant partie, ainsi
que tout décret émanant de Notre Conseil privé, concernant les
concessions de terre susdites, devront être de temps à autre
publiés dans la province et consignés sur le registre, de la même
manière qu'il est ordonné d'y consigner lesdites concessions elles-
mêmes:”

Les lords du comité, conformément à l'ordre de Votre Majesté,
ont examiné ce jour ladite lettre et l'addition qui y est proposée;
ils sont d'avis que cette dernière est à propos et nécessaire et
unanimes à conseiller à Votre Majesté de faire insérer ladite
addition dans toutes les commissions susmentionnées.

11 novembre 1763.

Conformément à l'ordre de Votre Majesté, les lords du comité
ayant examiné ce jour lesdites représentations et instructions
générales, et trouvant que lesdits projets d'instructions géné-
rales, pour ces nouveaux gouvernements, renferment tous les ar-
ticles nécessaires et qui sont habituellement insérés dans les ins-
tructions données aux gouverneurs des colonies et des îles amé-
ricaines de Votre Majesté respectivement, de même que les
articles qui semblent avoir pour objet de favoriser l'établisse-
ment et le développement desdits nouveaux gouvernements;
les lords du comité trouvant aussi que la partie du projet d'in-
structions concernant la mise à exécution des actes du parlement
et l'encouragement et la réglementation du commerce et de la
navigation, est absolument conforme aux instructions données
aux gouverneurs des autres colonies et plantations américaines
de Votre Majesté: Leurs Seigneuries s'accordent par conséquent
à proposer humblement lesdits projets d'instructions à l'appro-
bation de Votre Majesté.